

ANNULE & REMPLACE LE PRÉCÉDENT RÈGLEMENT PARU
Règlement modifié le 9/8/2021

**RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS NATIONALES
DE TENNIS DE TABLE
Saison 2021/2022**

EXPOSÉ :

La Commission Nationale organise les épreuves à finalités nationales ci-dessous :

- **Individuels et doubles « B »** ouverte aux joueurs titulaires de la seule licence UFOLEP
- **Individuels et doubles « A »** ouverte à tous les licenciés UFOLEP qu'ils soient à simple ou multiple appartenance, délégataire ou autres affinitaires.
- **Les 12 heures UFOLEP** de tennis de table, ouverte à tous les licenciés UFOLEP.
- **Les Coupes nationales « B »** compétitions par équipes ouvertes aux joueurs titulaires de la seule licence UFOLEP.
- **Les Coupes nationales « A »** compétitions par équipes ouvertes à tous les licenciés UFOLEP qu'ils soient à simple ou multiple appartenance, délégataire ou autres affinitaires.

MODALITÉS D'ORGANISATION :

Les phases nationales des épreuves mentionnées dans EXPOSÉ se dérouleront pour la saison 2021/2022 sur 3 Week-ends distincts ; à savoir :

* Week-end de Pâques. Les 12 heures UFOLEP

* Week-end proche du 1^{er} MAI compétition réunissant les Coupes nationales B et les Individuels et doubles « B ».

* Week-end de la Pentecôte : compétition réunissant les Coupes nationales A et les Individuels et les doubles « A ».

* Si pour une raison x, une ou plusieurs compétitions nationales devaient être annulées, la CNS redonnerait priorité aux départements concernés pour la réalisation de celles-ci l'année suivante.

CHAMPS D'APPLICATION :

Les présents règlements sont applicables par l'ensemble des délégations UFOLEP participants aux épreuves concernées.

Les demandes d'aménagements potentiels, concernant la mise en œuvre d'une partie spécifique de ces règlements devront être formulées et argumentées par écrit, via un comité départemental ou régional, auprès de la CNS tennis de table avec copie à l'UFOLEP Nationale.

LES COUPES NATIONALES PAR ÉQUIPES

L'organisation des phases nationales est confiée à un département qui s'engage à respecter le cahier des charges fourni par la CNS.

Présentation des catégories :

Les épreuves se décomposent en 6 tableaux spécifiques :

Pour les catégories « A » ouvertes à tous les licenciés UFOLEP

- La coupe Manuel RENI, réservée aux adultes masculins de 17 ans et plus
- La coupe Jean Jacques PAULIARD, réservée aux féminines : adultes et jeunes de 11 ans et plus
- La coupe Robert HABIB, réservée aux jeunes gens et féminines de 11 ans à 16 ans

Pour les catégories « B » réservés aux licenciés dits à simple appartenance (seule licence UFOLEP) :

- La coupe Bernard POULAIN, réservée aux adultes masculins de 17 ans et plus
- La coupe Pierre PERRIER, réservée aux féminines adultes et jeunes de 11 ans et plus
- La coupe Henri DEFRANCE, réservée aux jeunes gens et féminines de 11 ans à 16 ans...

Règlement et composition des équipes :

Il est rappelé que chaque joueur doit être titulaire d'une licence UFOLEP validée au moins 8 jours avant la première compétition.

Les équipes peuvent comprendre 2, 3 ou 4 pongistes de la même association. Deux disputent les simples et la composition du double peut être différente des joueurs de simple. Chaque rencontre se déroule en 5 parties (4 simples et un double).

Il est autorisé la constitution d'une équipe féminine entre des associations différentes d'un même département qui n'engage qu'une seule féminine en coupe, à condition que chacune de ces associations n'ait qu'une seule licenciée qui participe aux compétitions Nationales (coupes, individuels) pour cette catégorie (A ou B).

Un joueur ayant participé au titre d'une équipe, à quelque niveau de la compétition, ne peut intégrer aucune autre équipe au cours de l'ensemble des phases qualificatives et/ou finales. Au cours des phases qualificatives tout remplacement d'un joueur ne peut se faire que par un joueur au classement égal ou inférieur.

Pour la phase finale, tout remplacement d'un joueur ne peut se faire que par un joueur ayant déjà participé à un tour d'une phase qualificative au préalable.

Qualifications pour la phase finale

La Commission Nationale attribuera à chaque Comité Régional ou zone régionale un nombre de qualifiés pour les finales nationales

En cas d'absence de deux équipes qui doivent se rencontrer, le tableau sera revu, toujours sur le respect des assiettes.

Les qualifications se font selon la formule des quotas.

- Si F est égal au nombre de place en finale nationale.
- Si T est égal au nombre de participants dans toute la France.
- Si N est égal au nombre de participants dans la région.

Pour le tableau adulte masculin « F » est égal à 16, pour le tableau féminine « F » est égal à 8 et pour le tableau jeunes « F » est égal à 8 avec une possibilité d'être porté à 12 ou 16 si l'horaire et le nombre de tables le permettent.

Le quota de chaque région ou zone régionale sera égal à $Q = (F * N) / T$

Les places restantes seront attribuées aux régions ayant les plus forts restes ou se disputent lors d'un tour inter régional.

Une région ou une zone régionale ne peut avoir plus de $(F / 2) - 1$ qualifiés

- **Phases départementales** : Elles sont organisées par les responsables départementaux suite aux informations données par les responsables d'associations et selon les modalités fixées par la Commission Technique Départementale. L'organisateur de ces échelons doit prévoir les feuilles de rencontres officielles. Les résultats de cette phase doivent obligatoirement être transmis aux responsables régionaux et nationaux.

Le premier tour des épreuves départementales devra se dérouler avant la date limite de retour des engagements fixée par la Commission Nationale selon le calendrier paru dans le bulletin national Cont@ct en début de saison. Les responsables départementaux fixeront leurs dates dans la limite précisée compte tenu des dates affinitaires réservées pour la catégorie « A ». Les résultats des épreuves devront être diffusés aux responsables régionaux et nationaux dans les plus brefs délais.

- **Phases régionales de zones régionales** : Elles sont organisées par les responsables de zones régionales suite aux informations données par les responsables départementaux et selon les modalités fixées par la Commission Technique Régionale. Les résultats de cette phase doivent obligatoirement être transmis aux responsables régionaux et nationaux. Pour les régions qui n'auraient pas, dans une épreuve donnée, un nombre suffisant d'engagés pour obtenir une équipe qualifiée, la Commission Nationale pourra organiser un tour préliminaire interrégional qualificatif pour les finales nationales. Une phase regroupant des zones d'une même région peut être imposée par la Commission Nationale en fonction des quotas qualificatifs pour la phase nationale.
- **Phases interrégionales ou nationales** : Elles sont organisées par la Commission Nationale ; le nombre d'équipes qualifiées pour chacune des phases est fonction du nombre d'équipes engagées par chaque comité régional, ou à défaut de zones régionales et/ou départementales. L'organisateur de ces échelons doit prévoir les feuilles de rencontres officielles, les balles et les arbitres requis pour la rencontre. Les engagements des équipes qualifiées pour les finales nationales devront se faire via la plateforme nationale d'inscription dans les délais indiqués par la CNS.
- **Cas particulier des coupes féminines : il sera de la responsabilité du responsable régional de respecter le règlement concernant l'inscription d'une équipe de coupe composée de joueuses de clubs différents.**
- **La désignation d'un responsable d'équipe (nom, téléphone, Courriel) est obligatoire pour l'inscription des équipes sur la plate-forme.**

Déroulement des rencontres :

- Les règles de jeu sont celles de l'ITTF.
- Les rencontres se déroulent par équipes.
- Les parties se déroulent pour toutes les catégories en trois manches gagnantes de onze points avec deux points d'écart.
- Les phases nationales se dérouleront avec des balles **plastiques**. Pour les autres phases, le choix des balles est laissé à la convenance de la Commission technique référente.
- Les capitaines d'équipe inscrivent sur la feuille de rencontre, avant le début de la compétition, les noms et prénoms des joueurs participants à la rencontre dans la partie prévue à cet effet sur la feuille de rencontre.
- A l'issue de la compétition, le responsable de l'organisation adresse sous 48 heures les feuilles de rencontres ainsi que le résultat final au responsable désigné de l'échelon supérieur.
- Chaque rencontre comprendra quatre simples et un double, ce dernier se déroulant immédiatement après les deux premiers simples. L'utilisation de la feuille de rencontre type est obligatoire.
- Les cinq parties se dérouleront obligatoirement au meilleur des cinq manches. Une rencontre peut se terminer au résultat acquis si l'organisateur en a fait le choix et l'a annoncé en début d'épreuve.

Juge arbitre et officiels pour la phase nationale :

Ils sont désignés par :

- La Commission Nationale en fonction des besoins validés avec le comité organisateur au moment de la signature du cahier des charges de l'organisation.
- La Commission Nationale délèguera un membre chargé d'assurer la liaison avec le comité organisateur et de vérifier la conformité de l'organisation selon le cahier des charges fourni. Cette personne peut être la même que pour le suivi des finales individuelles.
- La compétition pourra se dérouler en auto-arbitrage sauf pour les finales où des arbitres seront désignés.
- Le contrôle des licences étant effectué préalablement au moment des engagements sur la plateforme nationale, un contrôle aléatoire d'identité pourra être effectué le week-end des finales nationales auprès des joueurs présents.

LES CRITERIUMS NATIONAUX INDIVIDUELS ET EN DOUBLES

L'organisation en est confiée à un département qui s'engage à respecter le cahier des charges fourni par la Commission Nationale.

Présentation des catégories :

- Catégories « A » ouvertes à tous les licenciés UFOLEP
- Catégories « B » réservées aux licenciés dits à simple appartenance (uniquement UFOLEP):

Tableaux des critères individuels

Catégories d'âges :

N° du tableau	MASCULINS	N° du tableau	FEMININES
C 00	Messieurs 65 ans et plus		
C 01	Messieurs de 55 à 64 ans	C 02	Dames 57 et plus
C 03	Messieurs de 44 à 54 ans	C 04	Dames 44 à 56 ans
C 05	Messieurs 21 à 43 ans	C 06	Dames 21 à 43 ans
C 07	Messieurs 17 à 20 ans	C 08	Dames 17 à 20 ans
C 09	Garçons 15 et 16 ans	C 10	Filles 15 et 16 ans
C 11	Garçons 13 et 14 ans	C 12	Filles 13 et 14 ans
C 13	Garçons 11 et 12 ans	C 14	Filles 11 et 12 ans
C 15	Garçons 10 ans et moins Non qualificatif pour les épreuves nationales	C 16	Filles 10 ans et moins Non qualificatif pour les épreuves nationales

L'âge à prendre en compte est celui obtenu dans l'année du début de saison

Les joueurs ou joueuses évoluent obligatoirement dans leur catégorie d'âge ; aucun sur-classement n'est autorisé.

Pour les doubles : Lors des nationaux A et B, des doubles sont organisés.

Les équipes des doubles sont constituées uniquement avec des joueurs qualifiés aux individuels

N° du Tableau		Nom du tableau	Catégories concernées
C17	MASCULIN	Doubles Messieurs	C00 / C01 / C03 / C05 / C07
C18	FEMININ	Doubles Féminines	C02 / C04 / C06 / C08
C19	FEM / MAS	Doubles Mixte	C00 / C01 / C03 / C05 / C07 C02 / C04 / C06 / C08
C21	MASCULIN	Doubles Cadets/ Minimes G.	C09 / C11
C22	FEMININ	Doubles jeunes filles	C10 / C12 / C14
C23	MASCULIN	Doubles Benjamins	C13

Les joueurs ou joueuses autorisés à participer aux compétitions de doubles, sont ceux qualifiés pour les phases nationales des critères individuels. La formation des équipes de double est prioritairement régionale. Elle pourra, éventuellement, comprendre des pongistes de régions différentes pour pallier les effectifs impairs constatés. Dans le cas d'inscription de doubles composés de joueuses ou de joueurs de région ou de zone régionale différente, la CNS communiquera préalablement ces informations aux responsables des régions ou zones régionales concernées. Les inscriptions en doubles sont faites, par le responsable régional ou de zone, sur la plateforme nationale en même temps que les inscriptions en individuels. Aucune inscription de double ne sera acceptée le jour de la compétition. Pour le critérium national B, les doubles se joueront en deux manches gagnantes de onze points avec deux points d'écart et en trois manches à partir des demi-finales.

Phases qualificatives**Il est rappelé que chaque joueur doit être titulaire d'une licence UFOLEP validée au moins 8 jours avant la compétition départementale.**

Les championnats individuels UFOLEP départementaux sont qualificatifs pour l'échelon régional. La participation à cette phase est obligatoire dès lors qu'elle existe. Le premier tour des épreuves départementales devra se dérouler avant la date limite de retour des engagements fixée par la Commission Nationale selon le calendrier paru dans le bulletin national Cont@ct. Les responsables départementaux fixeront leurs dates dans la limite précisée compte tenu des dates affinitaires réservées pour la catégorie « A ». A l'issue des épreuves qualificatives, le responsable de l'échelon concerné adressera par mail aux commissions Régionales concernée et à la Commission Nationale les résultats complets par catégories.

Le responsable régional ou de zone régionale communiquera à la commission nationale les effectifs ayant participé aux épreuves départementales avant la date limite fixée parue dans le bulletin national Cont@ct en début de saison. En l'absence de représentation régionale cette communication se fera par l'échelon départemental. Les délégations départementales et régionales en seront toujours informées

Les réservistes doivent être issus, comme les titulaires, des qualifications Régionales.

Les championnats régionaux ou de zone régionale UFOLEP sont qualificatifs pour l'échelon national. Dès lors que deux départements de la même région ou de la même zone régionale déclarent l'activité tennis de table, l'échelon régional ou de zone régional existe obligatoirement. La participation à cette phase est obligatoire dès lors qu'elle existe. A l'issue de l'épreuve régionale ou de zone régionale, le responsable de la compétition adressera par mail à la Commission Nationale les résultats complets par catégories avant la date d'ouverture officielle des inscriptions pour les phases nationales.

Le nombre de qualifiés aux finales nationales sera fonction des participations aux championnats départementaux UFOLEP. La détermination en incombe au juge arbitre national responsable de la compétition en respectant la règle des quotas, à savoir :

- Toute région ayant déclaré des participants dans une catégorie donnée, se verra attribuer une place aux finales nationales.
- Pour les places restant à pourvoir en fonction du tableau global retenu par la CNS, le nombre de qualifiés sera attribué en fonction de la méthode dite du « meilleur reste ». En cas d'égalité entre deux régions, il sera effectué un tirage au sort entre les régions concernées.

Dans une catégorie donnée, le nombre de places attribuées à une Région ne pourra pas dépasser la moitié moins un de l'ensemble de l'effectif retenu par la CNS lors de l'attribution des quotas. Une dérogation à cette règle pourra être appliquée lors des repêchages en cas de nombreux désistements dans une catégorie à faible effectif.

- La participation à tous les échelons qualificatifs est obligatoire pour pouvoir prétendre à une qualification nationale.
- Les régions qui souhaiteraient disposer de places supplémentaires dans certaines catégories, devront inscrire les noms des joueurs concernés sur une liste officielle de joueurs « réservistes » au moment des engagements. Cette liste sera disponible sur la plateforme nationale d'inscription, au même titre que les confirmations d'engagements. Les places supplémentaires seront attribuées afin de pallier des désistements dans les semaines, jours qui précèdent la compétition. Le choix des joueurs se fera par rapport à des critères précis (nombre d'engagés de la région dans la catégorie concernée ...). Le choix sera effectué par la CNS.

Déroulement des rencontres :

- Les règles de jeu sont celles de l'ITTF.
- Pour les catégories « A » les parties se déroulent pour toutes les catégories en trois manches gagnantes de onze points avec deux points d'écart.
- Pour les catégories « B », les parties se déroulent pour tous les simples en trois manches gagnantes de onze points avec deux points d'écart ; et pour les doubles en deux manches gagnantes de onze points avec deux points d'écart
- Pour les catégories « B », les tableaux de simples seront gérés sur le principe du classement intégral. Ce qui signifie que les joueurs présents s'engagent à participer à l'ensemble de la compétition. Le Juge arbitre pourra décider le dimanche, en fonction de l'horaire, de mettre fin aux classements intégral dès lors que chaque joueur présent aura effectué au moins 2 rencontres complémentaires à l'issue des phases de poules.
- Les phases nationales se dérouleront avec des balles **plastiques**. Pour les autres phases, le choix des balles est laissé à la convenance de la Commission technique référente.

Pour les phases nationales :

- **Pour les Finales « A »** : La première phase des simples se déroulera par poules. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final. Les tours suivants jusqu'à la finale se dérouleront par élimination directe.
- **Pour les Finales « B »** : La première phase des simples se déroulera par poules. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final et les autres joueuses ou joueurs (3ème / 4ème) pour un tableau annexe. Dans les 2 cas, les joueuses et joueurs effectueront des matches complémentaires à l'issue des poules. Un classement intégral pourra être effectué dans une majorité des tableaux individuels, et plus particulièrement dans les tableaux de jeunes.

Classement des joueurs :

Chaque région ou département pourra classer ses joueurs, seul ou en liaison avec le classement FFTT. Le classement prit en compte pour les joueurs à double appartenance, dans le cadre de la phase nationale A, sera celui du classement en points de la 2^{ème} phase FFTT de la saison en cours. Pour les joueurs à simple appartenance, le classement UFOLEP proposé par la délégation régionale ou départementale sera retenu. En cas de doute, le juge arbitre se donne la possibilité d'interroger les délégations sur les modalités d'attribution des classements et le cas échéant de corriger ce classement en accord avec les membres de la CNS.

Convocations et confirmations :

- Aucune convocation individuelle ne sera envoyée par la Commission Nationale. Chaque département reçoit la circulaire d'organisation dès qu'elle est établie par les responsables et transmet les informations aux intéressés de son département.
- Il appartient aux seuls responsables régionaux ou à défaut départementaux, en accord avec les qualifiés, de confirmer les participations auprès du responsable national.
- Seuls les remplacements dans une même catégorie sont autorisés après la clôture des confirmations. Dans tous les cas, le remplaçant doit avoir participé au tour départemental et régional.
- Le juge arbitre en accord avec la CNS pourra procéder à des repêchages supplémentaires pour remédier à des désistements non remplacés. Ces repêchages s'effectueront sur la liste des joueurs « réservistes » inscrits préalablement sur la plateforme nationale d'engagements, ou sur la liste des joueurs issus des phases régionales ou de zone régionale du département organisateur de l'épreuve concernée.

Juge arbitre et officiels :

- **Pour les phases nationales :**
 - La CNS, en accord avec la direction nationale, à partir de besoins prédéfinis avec l'organisateur et en fonction des personnes ressources au sein du département et de la région organisatrice, nomme les officiels pour la gestion de la ou des compétitions.
 - La Commission Nationale délèguera un de ses membres, chargé d'assurer la liaison avec le comité organisateur et de vérifier la conformité de l'organisation selon le cahier des charges fourni. Cette personne pourra être la même que pour le suivi des finales des Coupes nationales.
 - Chaque délégation devra obligatoirement fournir au moins 1 arbitre pour le déroulement de la compétition nationale.
 - Le département organisateur est chargé de former et de fournir un nombre suffisant d'arbitres afin que la compétition puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Lorsque, exceptionnellement, l'organisateur ne peut fournir suffisamment d'arbitres, la compétition doit quand même se dérouler en faisant arbitrer des joueurs ou des arbitres fournis par les délégations présentes.
 - En cas de besoin, un auto-arbitrage pourra être demandé aux joueurs.
 - Le contrôle des licences étant effectué au moment des engagements sur la plateforme nationale, seul un contrôle exceptionnel pourra être effectué le week-end des finales nationales auprès des joueurs présents.
- **Pour les phases qualificatives départementales et régionales :**
 - Les commissions départementales et/ou régionales, en accord avec les délégations UFOLEP, nomment les officiels pour la gestion des compétitions référentes.
 - Le contrôle des licences est du ressort de la CTD ou de la CTR en charge de l'organisation de la compétition.
 - La plus entière liberté est laissée aux différents comités pour organiser leurs épreuves, dans le respect du présent règlement.

LES 12 Heures UFOLEP CHALLENGE CAROLE ARTAUD

C'est une épreuve qui se déroule par équipes durant douze heures non-stop de midi à minuit très précisément et ouverte aux licenciés UFOLEP qui devront déposer leurs licences au contrôle de la table d'arbitrage pour 11 heures 30.

L'organisation technique et sportive est confiée à la Commission Nationale, la logistique et l'organisation matérielle à un comité départemental volontaire.

Composition des équipes :

Les équipes se composent de trois joueurs : saison 20.. / 20..

- Un adulte masculin ou féminin de 17 ans et plus
- Une féminine, adulte ou jeune de 11 ans et plus
- Un jeune, garçon ou fille, de 11 ans à 16 ans.

NB : Il est autorisé pour une et une seule équipe par département de remplacer la féminine par un deuxième jeune garçon.

La mixité entre les associations d'un même département est autorisée.

Le total des classements des trois joueurs ne doit pas être supérieur à 3 200 points, les plus faibles classements seront comptés pour 650 points.

Engagements :

Chaque département reçoit la circulaire d'organisation et peut engager une ou plusieurs équipes selon le nombre de places disponibles.

Le juge arbitre de l'épreuve, désigné par la Commission Nationale, est la seule habilité à autoriser l'engagement d'équipes supplémentaires et à en définir le nombre.

Les inscriptions des équipes seront faites par le responsable départemental.

Déroulement de la compétition :

- La compétition se déroule le jour de Pâques de midi à minuit très précisément.
- Le premier tour est disputé par tirage au sort intégral entre toutes les équipes.
- Les autres tours se déterminent par tirage au sort orienté selon le nombre de victoires des équipes durant les tours précédents.
- Chaque rencontre comprend trois simples et un double joué en une seule manche de 31 points sans point d'écart avec changement de service tous les deux points et sans temps mort.
- Le double est joué en premier, puis les trois simples. Les deux joueurs n'ayant pas participé au double devront obligatoirement participer à l'un des deux premiers simples. En cas d'égalité, les deux joueurs qui n'ont pas participé au double, jouent une partie supplémentaire en cinq points, dite de « mort subite » avec changement de service à chaque point et sans temps mort.
- Chaque équipe, et à chaque tour, inscrit librement et indépendamment de son adversaire l'ordre de participation de ses joueurs.
- **A chaque tour, les équipes obtiennent un nombre de points correspondant au résultat de la rencontre.**
- A la fin de la compétition, un trophée sera remis à l'équipe terminant à la première place représentant son département et le remettra en jeu lors de l'édition suivante. Une récompense, à l'initiative du département organisateur, sera remise au dossard ou au maillot le plus original présenté par les équipes et dont un exemplaire supplémentaire sera exposé lors de la durée de la rencontre (critères visuels indispensables : logo Ufolep, challenge Carole Artaud, date de l'événement, le département de l'équipe représenté, lieu de la rencontre, le numéro de l'équipe, 12H). Soit 7 critères.

Règlement modifié le 09/08/2021

**Avenant au règlement
du 09/08/2021**

**REGLEMENTS DES COMPÉTITIONS NATIONALES
DE TENNIS DE TABLE
Saison 2021/2022**

Mise en conformité avec les règlements sanitaires émis par le gouvernement.

A partir du 9 août 2021 et jusqu'à ce que des modifications soient annoncées ou qu'une décision d'abandon ne soit prise l'accès aux salles de sport est soumis à la présentation d'un des documents suivants :

- Pass sanitaire valide (papier ou téléphone)
- Test PCR négatif de moins de 72 heures
- Certificat de rétablissement de COVID de moins de 6 mois

Le club du licencié a la responsabilité d'informer le joueur ainsi que les éventuels accompagnateurs des conditions d'accès à l'équipement sportif.

L'accès à l'équipement sera refusé à toute personne ne répondant pas à ces conditions. Dans le cas d'un joueur, il sera déclaré perdant par forfait.

Cas particuliers :

- Les moins de 12 ans ne sont pas concernés par ces règles
- Les 12-17 ans ne seront concernés qu'à partir du 1^{er} octobre 2021
- Les gardiens, encadrants le seront à partir du 1^{er} septembre 2021

**Avenant au règlement
du 09/08/2021**